

Groffliers, le 20 septembre 2022

Bonjour,

Notre assemblée générale 2022 se tiendra **le Vendredi 21 octobre prochain à partir de 18H00, salle Marie-Anne Duhamel (La Grange) à côté de la Mairie de GROFFLIERS.**

Y sera fait le point sur la situation du trait de côte dunaire et des berges de la rive nord de l'estuaire de l'Authie, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'endiguement de notre rive, ainsi que sur des interventions éventuellement envisagées (ou pas), en urgence.

Y sera fait également le point sur les actions en cours de la part de tiers sur la régularité des travaux de rechargement de la dune et de réhabilitation de la digue Barrois.

Ce sera également l'occasion d'échanger sur ces sujets et sur les actions envisageables de notre part.

Cette invitation s'adresse à toutes les personnes, adhérentes ou non, concernées par le risque de submersion marine, qui, rappelons-le, ne concerne pas que la commune de Giroffliers mais l'ensemble des communes situées entièrement ou en partie dans nos bas champs, c'est-à-dire également Waben, Conchil le Temple, Verton, Rang du fliers et Berck

En cours d'assemblée, seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2022 seront appelés à voter sur d'autres thèmes concernant l'organisation interne et le fonctionnement de l'association.

#### **IMPORTANT A PROPOS DES COTISATIONS**

La 6ème vague covid 19 ainsi que les élections présidentielles et législatives ne nous ont pas permis d'organiser cette Assemblée au printemps et nous ont imposé d'attendre après la rentrée des vacances scolaires.

Certaines et certains d'entre vous nous ont adressé en cours d'année un bulletin d'adhésion 2022 avec leur cotisation, d'autres non. Aussi pour compenser le retard dans la tenue de l'AG, le Conseil d'Administration de L'ADCMBA SOS BAIE d'Authie a décidé **qu'il n'y aura qu'une seule cotisation pour les exercices 2022 et 2023.**

**Ce qui signifie que les personnes ayant déjà cotisé n'auront pas à le faire en 2023, elles recevront une carte d'Adhérent 2022/2023.**

**Toutes les personnes nouvelles adhérentes ou renouvelant leur adhésion 2022 à partir de maintenant, bénéficient des mêmes dispositions. Elles n'auront qu'une cotisation à régler et recevront la même carte.**

Vous trouverez en pièce jointe le bulletin d'adhésion utilisable pour ces dernières

Le montant des cotisations est inchangé. La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra fin 2023

Merci de votre écoute et de vos encouragements

Pour le Conseil d'Administration de l'ADCMBA SOS baie d'Authie

Le président Daniel MOITEL